

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le département de l'Allier est placé en vigilance orange élevée feu d'espaces naturels

Moulins, le 05 juillet 2026

Météo France place le département de l'Allier en vigilance élevée orange feu d'espace naturels à compter de lundi 06 juillet 2026, 00h00.

Afin de limiter les départs de feu d'origine humaine, il est demandé de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité de l'arrêté 1086/2026 du 12 mai 2026. Ce dernier renforce les règles de prévention.

Sont notamment interdits :

- le brûlage de végétaux sur pied (écobuage) ;
- le brûlage de végétaux coupés, en tas ou répandus sur le sol ;
- l'utilisation d'appareils producteurs de feu (barbecue, méchoui, table à feu, etc.) ;
- les feux festifs ou de camp ;
- le jet de mégots, allumettes ou objets incandescents ;
- l'utilisation de feux d'artifice ;
- le lâcher de lanternes célestes ou de tout autre objet volant enflammé.

Du 1^{er} juin au 30 septembre, lorsque la météo des forêts classe le département en vigilance élevée (orange) ou très élevée (rouge), des restrictions complémentaires s'appliquent, notamment :

- l'interdiction de fumer dans les bois et forêts et dans un rayon de 200 mètres ;
- l'interdiction de circuler avec des véhicules à moteur hors routes goudronnées dans les zones à risque.

Pour plus d'information, rendez-vous sur : meteofrance.com/meteo-des-forets ou sur le site Internet de la préfecture de l'Allier.

La mobilisation de tous est essentielle pour prévenir les incendies et faciliter l'action des services de secours.

Contact presse

**Bureau de la
communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 37
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS